

Spécialiste en industrie du bois CFC

Berufsnummer 30004

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

Selon l'Annexe 1 du Plan de formation et de l'Ordonnance relative à la formation professionnelle initiale du SEFRI du 15 juin 2021

Adoptées par la Commission pour le développement professionnel et la qualité le 18 avril 2024

à consulter sur holz-bois.ch et vsh.ch

Table des matières

1	But et objectif	2
2	Principes de base.....	2
3	Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final.....	2
4	Les domaines de qualification en détail.....	4
4.1	<i>Domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP).....</i>	<i>4</i>
4.2	<i>Domaine de qualification connaissances professionnelles</i>	<i>10</i>
4.3	<i>Domaine de qualification culture générale.....</i>	<i>11</i>
5	Note d'expérience	12
6	Informations sur l'organisation	12
6.1	<i>Inscription à l'examen.....</i>	<i>12</i>
6.2	<i>Réussite de l'examen</i>	<i>12</i>
6.3	<i>Communication du résultat de l'examen</i>	<i>12</i>
6.4	<i>Empêchement en cas de maladie ou d'accident.....</i>	<i>12</i>
6.5	<i>Répétition de l'examen</i>	<i>12</i>
6.6	<i>Procédure de recours / voies de droit</i>	<i>12</i>
6.7	<i>Archivage</i>	<i>12</i>
	Entrée en vigueur	13
	Annexe Liste des modèles.....	14

1 But et objectif

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (PQ) avec examen final et leurs annexes concrétisent les dispositions contenues dans l'ordonnance de formation et dans le plan de formation.

2 Principes de base

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale se fondent sur les éléments suivants :

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10), et en particulier ses art. 33 à 41
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr ; RS 412.101), et en particulier ses art. 30 à 35, 39 et 50
- Ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241), et en particulier les art. 6 à 14
- Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de spécialiste en industrie du bois avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 15 juin 2021. Les art. 16 à 21 sont en particulier déterminants pour la procédure de qualification.
- Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de spécialiste en industrie du bois avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 15 juin 2021
- Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Indications et instruments pour la pratique.

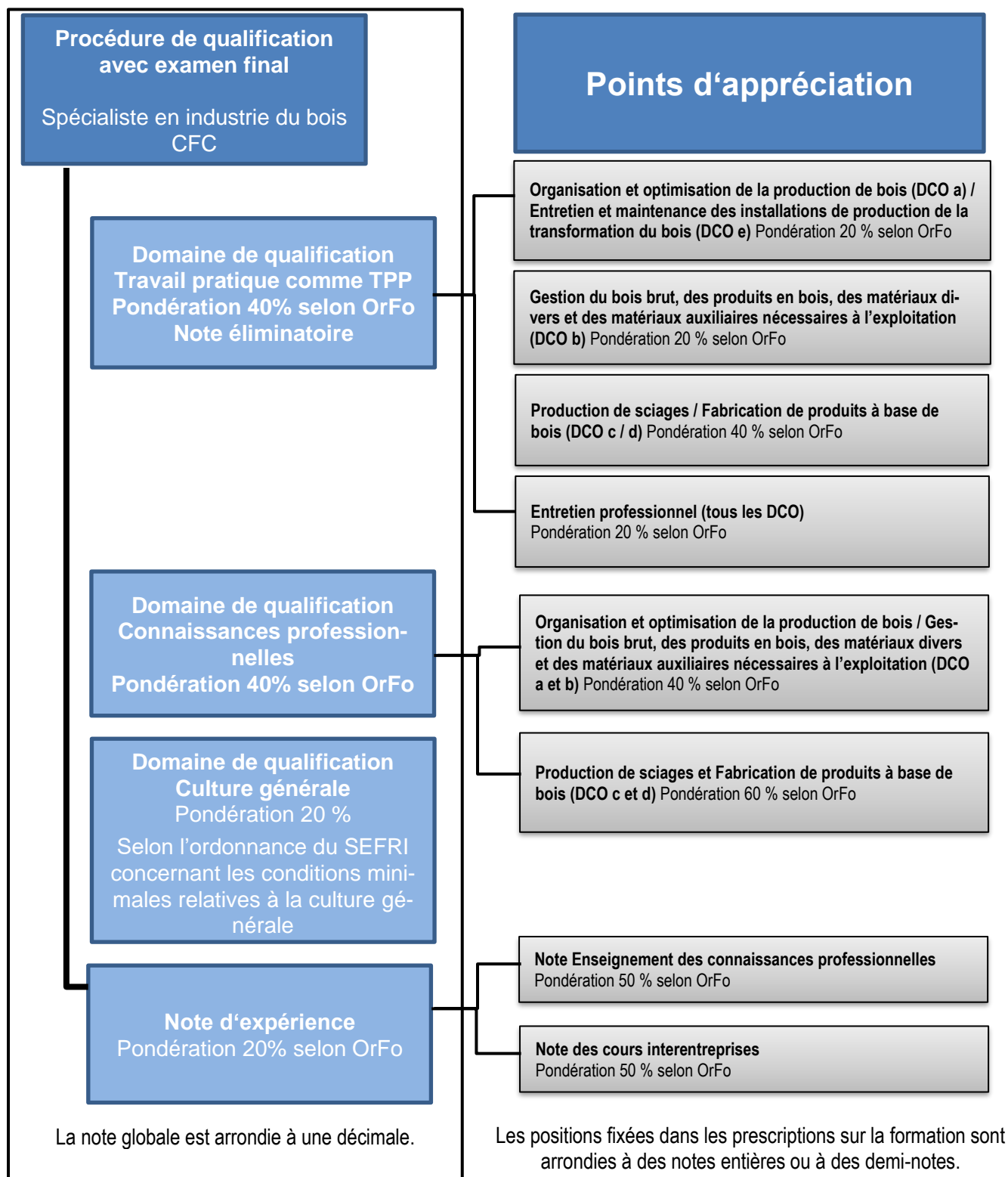
3 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final

La PQ permet de déterminer si la personne en formation ou le candidat a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à la réussite de son activité professionnelle.

L'aperçu ci-dessous présente les domaines de qualification avec la forme de l'examen, la note d'expérience, les points d'appréciation, les pondérations respectives, les notes éliminatoires (notes qui doivent être suffisantes) ainsi que les dispositions relatives à l'arrondissement des notes selon l'ordonnance de formation.

Le formulaire de notes pour la procédure de qualification et les feuilles de notes nécessaires au calcul de la note d'expérience sont disponibles sous pq.formationprof.ch.

Aperçu des domaines de qualification et de la note d'expérience ainsi qu'arrondissement des notes en cas de travail pratique prescrit (TPP) :



Art. 34 al. 2 OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque : par prescriptions sur la formation, on entend l'ordonnance sur la formation et le plan de formation.

4 Les domaines de qualification en détail

4.1 Domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP)

Dans le domaine de qualification travail pratique, le candidat montre qu'il est capable d'exécuter les activités demandées de manière techniquement correcte et en fonction des besoins et de la situation.

Le TPP dure **8 heures** et se déroule dans l'entreprise formatrice. L'examen porte sur les domaines de compétences opérationnelles suivants, avec les pondérations indiquées ci-dessous :

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Pondérations
1	Organisation et optimisation de la production de bois (DCO a) / Entretien et maintenance des installations de production de la transformation du bois (DCO e)	20 %
2	Gestion du bois brut, des produits en bois, des matériaux divers et des matériaux auxiliaires nécessaires à l'exploitation (DCO b)	20 %
3	Production de sciages et (DCO c) / Fabrication de produits à base de bois (DCO d)	40 %
4	Entretien professionnel (Tous es DCO)	20 %

Les critères d'évaluation sont définis dans le protocole d'examen. L'évaluation des critères se fait en notes ou en points. Si elle se fait en points, le total des points doit être converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note). ¹.

Les différents points d'appréciation sont expliqués en détail ci-dessous :

Point d'appréciation 1 : Organisation et optimisation de la production de bois (DCO a) / Entretien et maintenance des installations de production de la transformation du bois (DCO e) – Pondération : 20%

Tâches	Compétences opérationnelles	Temps indicatif
Organisation et optimisation de la production de bois	a1 communiquer de façon adéquate avec les supérieurs, les collègues et les clients a2 planifier et organiser la fabrication des produits en bois a3 reconnaître les dangers et prendre des mesures de protection a4 documenter les commandes de la production déjà exécutées et la préparation des produits en bois	en cours
Entretien des installations ou des machines	e1 entretenir les installations et les machines de la transformation du bois	0.5 h

Tâche 1 : Organisation et optimisation de la production de bois

Les compétences opérationnelles a2 à a4 sont évaluées pendant toute la durée des TPP, chacune avec des critères spécifiques. La compétence opérationnelle a1 est évaluée en particulier lors de la réception de livraisons.

¹ Pour la formule de conversion des points en note, voir le « Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Indications et instruments pour la pratique. »

Tâche 2 : Entretien des installations ou des machines

Les candidats effectuent un travail de maintenance périodiquement prévu dans le cadre du changement d'outil sur une installation ou une machine principale ou auxiliaire. Ce faisant, ils/elles respectent les mesures de sécurité spécifiques.

Point d'appréciation 2 : Gestion du bois brut, des produits en bois, des matériaux divers et des matériaux auxiliaires nécessaires à l'exploitation (DCO b) – Pondération : 20%

Les candidat(e)s effectuent **deux** tâches :

Tâches	Compétences opérationnelles	Temps indicatif
Réceptionner et stocker les grumes ou sciages	b1 Réceptionner les livraisons de bois brut. b2 Réceptionner, déplacer et entreposer les sciages, les produits à base de bois, les matériaux divers et matériaux auxiliaires nécessaires à l'exploitation.	1.5 h
Préparer les sciages ou les produits à base de bois pour la livraison	b3 Préparer les produits semi-finis et les produits à base de bois pour la livraison. b4 Gérer les sciages, les produits à base de bois, les matériaux divers et les matériaux auxiliaires nécessaires à l'exploitation, relever les données et informations y relatives et les transmettre.	

Tâche 1 : Réceptionner et stocker les grumes ou sciages (b1 et b4 ou b2 et b4)

Les candidats reçoivent des grumes ou des sciages d'un fournisseur, contrôlent la quantité et la qualité et acheminent le bois reçu vers la branche interne correspondante ou le stockent correctement.

Tâche 2 : Préparer les sciages ou les produits à base de bois pour la livraison (b3)

Les candidats préparent et contrôlent les sciages ou les produits à base de bois conformément à la commande, les emballent, les marquent et les étiquettent. Ils saisissent en outre les données conformément aux directives de l'entreprise.

Point d'appréciation 3 : Production de sciages (DCO c) ou Fabrication de produits à base de bois (DCO d) – Pondération : 40%

Selon la structure de l'entreprise, les candidats sont examinés soit en étape de production 1, soit en étape de production 2 :

Tâches	Compétences opérationnelles	Temps indicatif
Etape de production 1 Transformer les grumes en sciages Traiter les produits secondaires	c1 Préparer la production des sciages. c2 Produire des sciages.	5.5 h
/ (ou)		

Étape de production 2	d1 Préparer la fabrication des produits à base de bois.	5.5 h
Fabriquer des produits à base de bois	d2 Fabriquer des produits à base de bois.	

Étape de production 1 : Scierie

Transformer les grumes en sciages

Les candidats travaillant dans des scieries transforment des grumes en bois de sciage et traitent les sous-produits, en tenant compte de la situation de l'entreprise.

Tâche obligatoire à choix sur la machine principale

Les candidat(e)s déterminent la grume correspondante selon la commande et la répartissent en conséquence (parc à grumes). Ensuite, ils règlent la machine principale selon la commande, déterminent la technique de sciage et le schéma de coupe, utilisent la machine principale et surveillent le processus de production. Ils effectuent également le contrôle final correspondant. Les mesures de sécurité spécifiques sont respectées lors de toutes les opérations.

Selon la situation de l'entreprise, ce travail est effectué sur **une ligne canter, une scie circulaire à double arbre, une scie multiple ou une scie à ruban.**

Tâche obligatoire à choix sur machine secondaire 1 avec changement d'assortiment

Les candidat(e)s préparent la matière brute conformément à la commande et effectuent un changement d'outil. Ensuite, ils règlent la machine secondaire, l'utilisent et effectuent le contrôle final correspondant. Les mesures de sécurité spécifiques sont respectées lors de toutes les opérations.

Selon la situation de l'entreprise, ce travail est effectué soit **circulaire à tapis, soit à la scie circulaire bilames ou multi-lames.**

Il doit impérativement y avoir un changement d'assortiment au début.

Tâche obligatoire à choix sur machine secondaire 2

Selon la situation de l'entreprise, les candidat(e)s traitent une autre commande sur une machine secondaire. Ce mandat peut être mis en œuvre sur **la scie à ruban de reprise, sur la raboteuse 4 faces, sur une station de tronçonnage (tronçonnage/découpe) ou sur l'installation d'écorçage.**

Les candidat(e)s préparent la matière brute conformément à la commande. Ensuite, ils règlent la machine secondaire, l'utilisent, surveillent le processus de production et effectuent le contrôle final correspondant. Les mesures de sécurité spécifiques à chaque opération sont respectées.

Etape de production 2 : Raboterie

Transformer les sciages en produit de base

Les candidats travaillant dans des raboteries fabriquent des produits à base de bois en tenant compte de la situation de l'entreprise.

Tâche obligatoire de rabotage avec changement de profil

Les candidat(e)s préparent la matière brute conformément à la commande et effectuent le changement d'outil. Ensuite, il/elle règle l'installation de rabotage selon la commande, la contrôle et l'utilise et surveille le processus de production. Ils effectuent également le contrôle final correspondant. Les mesures de sécurité spécifiques sont respectées lors de toutes les opérations.

Un changement de profil doit impérativement avoir lieu au début, afin que le remplacement d'outil puisse être effectué.

Tâche obligatoire à choix 1 : Scie à ruban de reprise ou tronçonneuse d'optimisation

Les candidat(e)s préparent la matière brute conformément à la commande, préparent la scie à ruban de reprise ou la tronçonneuse d'optimisation en conséquence, l'utilisent et surveillent le processus de production. Ils effectuent également le contrôle final. Les mesures de sécurité spécifiques à chaque opération sont respectées.

Fabriquer des produits à base de bois selon l'orientation de l'entreprise : trois processus de production avec un changement d'assortiment ou de profil.

Tâche obligatoire à choix 2 : Préparation ou traitement de surface

Selon la situation de l'entreprise, les candidat(e)s traitent une commande, soit de préparation soit de traitement de surface.

Le mandat de préparation comprend la coupe, le rabotage, le ponçage et les retouches. Pour ce faire, ils préparent la matière brute correspondante ainsi que les machines, les outils manuels nécessaires et les utilisent correctement. La mission de traitement de surface comprend la préparation et le tri des produits de rabotage ainsi que la détermination du produit, de la teinte et de la quantité appropriés pour le traitement de surface. En outre, ils préparent et utilisent l'installation de vernissage, règlent celle-ci, effectuent le traitement de surface ainsi que la surveillance du processus de production et le contrôle final. Dans leur travail, les candidats veillent à une exécution de haute qualité. Dans toutes les opérations, les mesures de sécurité spécifiques à chaque opération sont respectées.

Etape de production 2 : Usines de collage

Transformer les sciages en produit de base

Les candidat(e)s travaillant dans des usines de collage fabriquent des produits à base de bois en tenant compte de la situation de l'entreprise.

Tâche obligatoire 1 : Raboteuse à lamellé et presse à encoller

Les candidat(e)s préparent la matière brute conformément à la commande, préparent la raboteuse à lamellé et la presse à encoller en conséquence. Ils mettent ensuite en œuvre le processus de rabotage et d'encollage. Ils contrôlent et surveillent la qualité d'exécution de la raboteuse, de l'encolleuse et de la presse à encoller. Pendant le pressage, ils effectuent les travaux annexes ainsi que les contrôles finaux appropriés. Lors de toutes les opérations, les mesures de sécurité spécifiques sont respectées.

Tâche obligatoire 2 : Tronçonneuse d'optimisation et ligne d'aboutage avec changement d'assortiment.

Les candidat(e)s préparent la matière brute conformément à la commande, préparent et utilisent la tronçonneuse d'optimisation. Ensuite, ils préparent et utilisent l'installation d'aboutage et d'encollage tout en surveillant le processus de production. Ils prélèvent et documentent également les échantillons pour s'assurer que la qualité est conforme aux directives de l'entreprise. Une fois la commande terminée, ils procèdent au changement d'outil. Lors de toutes les opérations, les mesures de sécurité spécifiques sont respectées.

Un changement d'assortiment doit impérativement avoir lieu à la fin, afin que le changement d'outil puisse être effectué.

Tâche à choix obligatoire : Raboteuse de poutres / rapiècement ou contrôle de la production en usine CPU

En fonction de la situation de l'entreprise, les candidats effectuent une tâche supplémentaire de rabotage/ rapièçage ou le contrôle de la production en usine (CPU).

La tâche de rabotage / rapièçage comprend la préparation et l'utilisation de la raboteuse, la surveillance du processus de production et le rapièçage avec les machines de finition adéquates ainsi que le contrôle final de la commande exécutée. Les mesures de sécurité spécifiques à chaque opération sont respectées.

La tâche de contrôle de la production en usine CPU comprend la réalisation et l'évaluation des essais de flexion, de traction ainsi que des essais de cisaillement et de décollement. En complément, ils mettent en œuvre les travaux annexes adéquats tels que la vérification de l'enregistrement des données.

Point d'appréciation 4 : Entretien professionnel - Pondération : 20%

Tâche	Compétences opérationnelles	Temps indicatif
1 Entretien professionnel	Réseau sur tous les domaines de compétences opérationnelles	0.5 h

Les travaux réalisés sont discutés dans le cadre de l'entretien professionnel. Les décisions, les variantes, les alternatives, les justifications et, le cas échéant, les interfaces avec les étapes de transformation en amont ou en aval sont discutées et approfondies. L'entretien professionnel dure au total 30 minutes et peut être divisé en deux séquences de 15 minutes au maximum, en fonction de la situation de l'entreprise ou du travail à effectuer.

Dans le cadre de l'entretien professionnel, deux tâches exécutées sont approfondies. Trois thèmes différents sont abordés dans chaque cas.

Exemple : réception et stockage de bois de sciage

- Thème 1 : défauts et dommages
- Thème 2 : stockage
- Thème 3 : humidité du bois

Pour chaque thème, on évalue si les explications des candidat(e)s sont correctes, complètes et compréhensibles.

Les étapes suivantes sont à chaque fois approfondies avec les candidat(e)s :

Etape de production 1 : Scierie

- Analyse des tâches de la position 2 : réceptionner et stocker les grumes ou le bois de sciage, ainsi que les produits à base de bois, et préparer le bois de sciage, ainsi que les produits semi-finis ou finis, pour la livraison
- Analyse la tâche obligatoire à choix, machine principale

Autrement

Etape de production 2 : Raboterie

- Analyse des tâches de la position 2 : réceptionner et stocker le bois de sciage ou des produits à base de bois ainsi que préparer des produits semi-finis ou finis pour la livraison
- Analyse la tâche obligatoire raboterie

Autrement

Etape de production 2 : Usines de collage

- Analyse la tâche obligatoire 1 Raboteuse à lamellé et presse à encoller
- Analyse la tâche obligatoire 2 Tronçonneuse d'optimisation et ligne d'aboutage avec changement d'assortiment

Moyens auxiliaires : le dossier de formation et les documents des cours interentreprises peuvent être utilisés comme moyens auxiliaires. D'autres moyens auxiliaires sont autorisés exclusivement selon la convocation à l'examen.

4.2 Domaine de qualification connaissances professionnelles

Le domaine de qualification "connaissances professionnelles" permet de vérifier si le candidat(e) a acquis les connaissances nécessaires à une activité professionnelle réussie. L'examen a lieu vers la fin de la formation professionnelle initiale et **dure trois heures**.

L'examen porte sur les domaines de compétences opérationnelles suivants, avec les formes d'examen mentionnées et les pondérations ci-dessous :

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Forme d'examen/Durée		Pondération
		écrit	orale	
1	Organisation et optimisation de la production de bois / Gestion du bois brut, des produits en bois, des matériaux divers et des matériaux auxiliaires nécessaires à l'exploitation (DCO a, b)	90 min.		40 %
2	Production de sciages et Fabrication de produits à base de bois (DCO c, d)	90 min.		60 %

L'évaluation se fait en points. Le total des points est à convertir en une note par position (note entière ou demi-note).

Point d'appréciation 1 :

Les thèmes suivants sont évalués sur la base de situations professionnelles classiques :

- Situation 1 : planification, organisation et documentation des commandes (a2 et a4)
- Situation 2 : réception de bois brut (b1)
- Situation 3 : Réceptionner, déplacer et stocker du bois de sciage et des produits à base de bois (b2)
- Situation 4 : préparer et gérer les produits semi-finis et les produits à base de bois (b3 et b4).

Les situations et les tâches peuvent concerner des scieries, des raboteries ou des usines de collage.

Il n'y a pas de sous-positions.

Point d'appréciation 2 :

Les thèmes suivants sont évalués sur la base de situations professionnelles classiques :

- Situation 1 : Préparer et mettre en œuvre la production de bois de sciage (c1 et c2)
- Situation 2 : sécher et traiter le bois de sciage (c3)
- Situation 3 : préparer et mettre en œuvre la fabrication de produits à base de bois dans des raboteries (y compris le traitement de surface) (d1, d2, d3)
- Situation 4 : préparation et mise en œuvre de la fabrication de produits à base de bois dans les usines de collage (d1 et d2)
- Situation 5 : transformer, valoriser ou éliminer les déchets de bois dans les scieries, les raboteries ou les usines de collage (c4 et d4).

Il n'y a pas de sous-positions.

Important : à l'école professionnelle, les apprentis des scieries, des raboteries et des usines de collage suivent les cours ensemble et doivent, conformément au plan de formation, atteindre les mêmes objectifs évaluateurs. C'est pourquoi tous les candidats doivent pouvoir traiter toutes les situations et tous les exercices.

L'examen des connaissances professionnelles écrites peut se dérouler sous forme papier ou numérique. Les candidats sont informés suffisamment tôt de la forme de l'examen. Les sites d'examen organisent l'examen sous une forme uniforme.

Moyens auxiliaires : seuls les moyens auxiliaires autorisés par la convocation à l'examen sont autorisés.

4.3 Domaine de qualification culture générale

Le domaine de qualification culture générale est déterminé par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

5 Note d'expérience

La note d'expérience est réglée dans l'ordonnance sur la formation. Les feuilles de notes nécessaires au calcul sont disponibles sur <http://pq.formationprof.ch>

6 Informations sur l'organisation

6.1 Inscription à l'examen

L'inscription est effectuée par l'autorité cantonale.

6.2 Réussite de l'examen

Les conditions de réussite sont définies par l'ordonnance sur la formation.

6.3 Communication du résultat de l'examen

La communication des résultats d'examen est régie par les dispositions cantonales.

6.4 Empêchement en cas de maladie ou d'accident

La procédure en cas d'empêchement de participer à la PQ pour cause de maladie ou d'accident est régie par les dispositions cantonales.

6.5 Répétition de l'examen

Les dispositions relatives aux répétitions sont définies par l'ordonnance sur la formation.

6.6 Procédure de recours / voies de droit

La procédure de recours est régie par le droit cantonal.

6.7 Archivage

La conservation des dossiers d'examen est régie par le droit cantonal. Les produits réalisés dans le cadre du TPP sont la propriété de l'entreprise formatrice.

Entrée en vigueur

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour les spécialistes en industrie du bois CFC entrent en vigueur le 18 mai 2022 et sont valables jusqu'à leur révocation.

Berne, le 20 mai 2022

Industrie du bois suisse

Association Suisse des Raboteries

sig. Thomas Lädach, Président

sig. Peter Marty, Président

Commission suisse pour le
développement de la profession
et la qualité de la formation

sig. Urban Jung, Président

Lors de sa séance du 18 avril 2024, la Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité de la formation a pris position sur les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour les spécialistes en industrie du bois CFC.

Annexe Liste des modèles

Documents	Source de distribution
Procès-verbal d'examen TPP	Industrie du bois suisse Association Suisse des Raboteries
Formulaire de notes pour la procédure de qualification Spécialiste en industrie du bois CFC	Modèle SDBB CSFO http://pq.formationprof.ch
Feuilles de notes pour le calcul de la note d'expérience - Feuille de notes de l'école professionnelle - Feuille de notes des cours interentreprises	Modèle SDBB CSFO http://pq.formationprof.ch